



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 51250

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique des chrétiens d'Orient. Dans cette région du monde en raison des tensions croissantes et de la montée du fondamentalisme les chrétiens d'Orient voient leurs conditions de vie se détériorer. Ils sont en effet victimes d'intimidation, de persécutions, d'impossibilité d'exercer leur culte voire d'attentats. Certains subissent des menaces d'un autre âge, qui les contraignent parfois à devoir choisir entre la conversion forcée, l'exil et la mort. Ces menaces sont telles que l'on peut craindre la disparition à terme des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Alors que l'Irak comptait 1,2 million de chrétiens en 2003, il n'en reste plus que 400 000 en 2014. Établis depuis 2 000 ans dans certaines de ces régions, leur présence a été souvent un facteur de stabilité et de dialogue intercommunautaire. En outre, ils ont participé au développement économique de ces pays et leur départ pourrait avoir des conséquences négatives. À travers eux, c'est aussi toute une partie de l'histoire culturelle et religieuse de ces pays qui est réduite à néant, effacée, avec notamment la destruction d'églises du Ve siècle. Les réactions de la communauté internationale et de la France restent très mesurées par rapport à l'ampleur de ces violences. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend prendre des initiatives concrètes pour sensibiliser la communauté internationale et préserver la sécurité des populations chrétiennes présentes dans ces pays et garantir leur liberté de culte.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilante quant à leur situation. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51250

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1931

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3438